

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 600

19 mars 2009

SOMMAIRE

Agri-Distribution SA	28770	Investtours S.A.	28789
Alpha-Lux Investments S.à r.l.	28799	Investtours S.A.	28789
Ampacet Investment II S.à.r.l.	28797	Katran S.A.-SPF	28760
Applex S.A.	28763	Lagonda S.A.	28786
Aviation Finance S.A.	28799	Liss Projects S.A.	28778
Bindura S.A.	28791	LSF IV Euro LT Properties	28761
Brasserie du Brill S.à r.l.	28767	LSF IV Euro Properties	28758
Calme Lux S.A.	28774	Madill Holdings (Luxembourg) S. à r.l. ...	28799
Can Benelux	28795	Maximin Development S.A.	28795
Cosmo S.A.	28793	Metaprotech S.A.	28800
Designers Promotion S.A.	28763	Morgane Investissements	28795
Ecoissaise Property S.A.	28771	Newsha S.A.-SPF	28793
Euro Co AG	28796	Next Generation Aircraft Finance 2 S.à r.l.	28773
Eurofund Investments Luxembourg S.à r.l.	28782	28773
Européenne de Promotion et de Construc-	28796	N G Trade S.A.	28797
tion S.A.	28796	Pinamar Holding S.A.	28793
Ewaco Properties S.à r.l.	28800	P&S East Growth Luxembourg Sicar SCA	28773
Experta Finanz S.A.	28795	28773
Fininco	28786	Red & Black S.A.	28766
FMP Italy S.à r.l.	28754	Robinia S.A.	28766
Franklin Templeton Luxembourg Holding	28791	Sbull International S.A.	28788
S.A.	28791	Sibinter	28785
Gapi Europe S.A.	28800	Simachev Group Sàrl	28754
HEAREF LUXEMBOURG (Romania)	28794	Smart Management Group S.A.	28800
HEAREF Luxembourg Self Storage Hol-	28767	Stodiek Beteiligung I S.à r.l.	28786
dings	28767	Swan Holding S.à r.l.	28756
HeliEuro GmbH	28789	Umicore Finance Luxembourg	28782
HICL Infrastructure 1 S.à r.l.	28794	Umicore Materials Luxembourg	28770
HICL Infrastructure 2 S.à r.l.	28768	United in Sports S.C.A. Sicar	28768
HWB Accounting S.à r.l.	28799	Varadero S.A.	28797
Ingersoll-Rand Lux Roza III S.à.r.l.	28758	Westcopter S.A.	28756
International Hebdo Press	28777	Westjet S.A.	28754
Investtours S.A.	28788	Wolff-Weyland Noerdange S.A.	28773

FMP Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 93.899.

- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 19 décembre 2008 que la société Five Mounts Real Estate Investments S.à r.l. a cédé 125 parts sociales qu'elle détenait à la société FMP Limited, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar.

Pour extrait
La société
Signature

Référence de publication: 2009029643/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07403. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Westjet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.720.

Par la présente, je vous informe de ma démission de mon mandat de Délégué à la Gestion journalière de la société WESTJET S.A au Luxembourg avec effet immédiat.

J.C. TRESSEL.

Référence de publication: 2009029639/5672/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08730. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Simachev Group Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 86.708.

In the year two thousand nine, on the twentieth of February.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) The company NEW FASHION HOLDINGS LTD, having its registered office at St. John Street, 235, GB-London EC1V 4NG, here represented by Mrs Marie-Claire HAAS, with professional address at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg by virtue of a proxy given in Lausanne on February 12th, 2009;

2) The company FIDEX REGISTRARS AND NOMINEES LTD, having its registered office at P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mrs Marie-Claire HAAS, prenamed, by virtue of a proxy given in Lausanne on February 12th, 2009.

Which proxies, after being signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to enact the following:

- That "SIMACHEV GROUP SARL", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, beim Antonskraeiz, L-8116 Bridel, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg on March 22nd, 2002 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 979 dated June 27th, 2002. The Articles of Association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster on July 1st, 2005 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 60 dated January 10th, 2006;

- That the share capital of the Company amounts to twenty-five thousand euro (25,000.- EUR), represented by one hundred (100) shares with a nominal value of two hundred and fifty euro (250.- EUR) each;

- That the appearing parties are the current partners of the Company;

- That the appearing parties fixed the agenda as follows:

28755

Agenda

1. Change of the registered office of the Company to 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
2. Subsequent amendment of article 5, first paragraph of the Articles of Association of the Company;
3. Miscellaneous.

First resolution

The Partner decided to transfer the registered office of the Company from L-8116 Bridel, 1, beim Antonskraiez to L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

Second resolution

The partner decides furthermore to subsequently amend article 5, first paragraph of the Articles of Association of the Company as follows:

" **Art. 5. 1st paragraph.** The registered office is established in Luxembourg."

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) La société NEW FASHION HOLDINGS LTD, ayant son siège social au St. John Street 235, GB-Londres ECIV 4 NG, ici représenté par Madame Marie-Claire HAAS, avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Lausanne le 12 février 2009;

2) La société FIDEX REGISTRARS AND NOMINEES LTD, ayant son siège social au P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représenté par Madame Marie-Claire HAAS, prénommée, en vertu d'une procuration délivrée à Lausanne le 12 février 2009.

Lesdites procurations, après signature "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que SIMACHEV GROUP SARL, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1, beim Antonskraiez, L-8166 Bridel, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 mars 2002 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 979 du 27 juin 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 1^{er} juillet 2005 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 60 du 10 janvier 2006;

- Que le capital social de la Société s'élève à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société.

- Que les comparants ont fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
2. Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts de la Société;
3. Divers.

Première résolution

L'associé décide de transférer le siège social de la société de L-8116 Bridel, 1, beim Antonskraiez à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

Deuxième résolution

L'associé décide également de modifier en conséquent l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa 1^{er}** . Le siège social est établi à Luxembourg."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M-C. Haas et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 février 2009. LAC/2009/7154. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009030739/5770/100.

(090034309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Westcopter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.792.

Par la présente, je vous informe de ma démission de mon mandat d'Administrateur et d'Administrateur Délégué de la société WESTCOPTER SA au Luxembourg avec effet immédiat.

J.C. TRESSEL.

Référence de publication: 2009029642/5672/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08734. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Swan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.771.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth of February.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Swan Holding S. à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg incorporated by deed enacted by Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven on February 20th, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 791 on May 4th, 2007 and registered at Luxembourg Register of Trade and Companies section B number 124.771.

The meeting is composed by its sole shareholder, NBK Capital Private Equity Fund Company B.S.C., a joint stock closed company incorporated and existing according to the laws of Bahrain, having its registered address at Precinct Building 3, Office 404, Dubai International Financial Center, Sheikh Zayed Road, Dubai, United Arab Emirates, being the owner of the entire issued corporate capital, here represented by Manacor Luxembourg S.A., hereby duly represented by Mr Marco WEIJERMANS and Patrick VAN DENZEN, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy granted under private seal in Luxembourg on February 15th, 2009.

Which proxy, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The members request the notary to act what follows:

First and Sole resolution

The sole shareholder decides that from hereafter, the Company may be bound towards third parties by the joint signature of two class A managers and one class B manager.

As a consequence of the foregoing resolution, the member decides to amend and fully restate article 8 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **Art. 8. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of two class A managers together with a class B manager. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent (s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her agency."

There being no further business before the meeting, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français

L'an deux mille neuf, le dix-huit février.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Swan Holding S. à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 124.771, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven le 20 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 791 du 4 mai 2007.

L'assemblée est composée de l'associé unique, possédant la totalité des parts sociales, à savoir: NBK Capital Private Equity Fund Company B.S.C., une joint stock closed company, ayant son siège social au Precinct Building 3, Office 404, Dubai International Financial Center, Sheikh Zayed Road, Dubai, United Arab Emirates, détenteur de la totalité du capital souscrit, ici représentée par Manacor (Luxembourg) S.A., dûment représentée par Monsieur Marco WEIJERMANS et Monsieur Patrick VAN DENZEN, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à Luxembourg le 15 février 2009.

Laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique a requis le notaire soussigné d'acte ce qui suit:

Première et Unique résolution

L'associé unique décide de changer le pouvoir de signature de la Société de sorte qu'elle sera désormais engagée par la signature conjointe de deux gérants de classe A et un gérant de classe B.

En conséquence l'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective de deux gérants de classe A et un gérant de classe B. Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Weijermans, P. Van Denzen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 février 2009. LAC/2009/6623. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009030734/5770/85.

(090034254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Ingersoll-Rand Lux Roza III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.324.

—
Extrait des résolutions écrites en dates du 1^{er} février 2009

Les actionnaires ont décidé:

D'accepter la démission de Mr. Neil Hewlett à la fonction de gérant de type A avec effet au 1^{er} février 2009.

De nommer Mr. Olivier Caremans, né le 9 août 1971 à Wilrijk, Belgique, demeurant au 1789, Chaussée de Wavre, Bruxelles 1160, Belgique, à la fonction de gérant de type A avec effet au 1^{er} février 2009.

Luxembourg, le 20.02.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009030301/5564/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07982. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

LSF IV Euro Properties, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.341.940,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 86.883.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth of February.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) LSF4 REOC I, L.P., a limited partnership with office at 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1700, Dallas, Texas 75204, USA, registered with the Delaware Secretary under the number 3465387, here represented by Ms Josiane Meissener, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Dallas (USA), on 19 February 2009;

and

2) Lone Star Fund IV (Bermuda), L.P., a limited partnership with office at Washington Mall, suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11 Bermuda, registered with the Bermuda Office of the Registrar of Companies under the number 30442, here represented by Ms Josiane Meissener, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bermuda, on 19 February 2009.

LSF4 REOC I, L.P., and Lone Star Fund IV (Bermuda), L.P. are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF IV Euro Properties (the Company), established under the laws of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, dated 15 March 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association number 1012 on 3 July 2002, that has been amended since and for the last time by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen dated 20 January 2004, published on 27 February 2004 number 236, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 86.883.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to amend article 2 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolution:

Sole resolution

The Shareholders decide to amend article 2 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution. Article 2 of the articles of association of the Company shall thus read henceforth in their English version as follows:

" **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le dix-neuf février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) LSF4 REOC I, L.P., une "limited partnership" avec adresse au 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1700, Dallas, Texas 75204, USA, enregistrée auprès du Secretary of State du Delaware, Etats-Unis, sous le numéro 3465387, ici représenté par Mme Josiane Meissener, employée à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dallas (USA), le 19 février 2009;

et

2) Lone Star Fund IV (Bermuda), L.P., une "limited partnership" avec adresse à Washington Mall, suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11 Bermuda, enregistrée auprès du registre des sociétés des Bermudes, sous le numéro 30442, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée aux Bermudes, le 19 février 2009.

LSF4 REOC I, L.P. et Lone Star Fund IV (Bermuda), L.P. sont ci-après désignés collectivement par les Associés.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF IV Euro Properties (la Société), une société de droit luxembourgeois, constituée selon acte de Maître Gérard Lecuit, en date du 15 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1012 en date du 3 juillet 2002, modifié pour la dernière fois par un acte de Maître André-

Jean-Joseph Schwachtgen en date du 20 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 236, et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 86.883.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 2 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris la résolutions suivante:

Résolution unique

Les Associés décident de modifier l'article 2 des statuts de la Société en vue de transposer la résolution ci-dessus. La version française de l'article 2 des statuts de la Société aura donc désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et de toutes les façons, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tels qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, à l'acquisition, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge du fait de sa constitution, s'élève à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 février 2009. LAC/2009/7139. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009030744/5770/127.

(090034325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Katran S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 71.956.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 18 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Pour KATRAN S.A - SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Signature

Référence de publication: 2009030142/833/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08105. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

LSF IV Euro LT Properties, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.596.980,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 86.885.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth of February.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) LSF4 REOC I, L.P., a limited partnership with office at 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1700, Dallas, Texas 75204, USA, registered with the Delaware Secretary of State under the number 3465387, here represented by Ms J. Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Dallas (USA), on 19 February 2009; and

2) Lone Star Fund IV (Bermuda), L.P., a limited partnership company (société à limitée) with office at Washington Mall, suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11 Bermuda, registered with the Bermuda Office of the Registrar of Companies under the number 30442, here represented by Ms J. Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bermuda, on 19 February 2009.

LSF4 REOC I, L.P. and Lone Star Fund IV (Bermuda), L.P. are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF Euro LT Properties (the Company), established under the laws of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, dated 21 March 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1013 on 3 July 2002, that has been amended since and for the last time by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen dated 20 January 2004, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 235, on 27 February 2004 and which is registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 86.885.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to amend article 2 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolution:

Sole resolution

The Shareholders decide to amend article 2 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution. Article 2 of the articles of association of the Company shall thus read henceforth in their English version as follows:

" **Art. 2.** The object and purpose of the Company is:

The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le dix-neuf février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) LSF4 REOC I, L.P., une "limited partnership", avec adresse au 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1700, Dallas, Texas 75204, USA, immatriculée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 3465387, ici représentée par Mme J. Meissener, employée privée, domiciliée à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dallas (USA), le 19 février 2009;

et

2) Lone Star Fund IV (Bermuda), L.P., une "limited partnership company" avec adresse à Washington Mall, suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11 Bermuda, immatriculée auprès du registre des sociétés des Bermudes sous le numéro 30442, ici représentée par Mme J. Meissener, employée privée, domiciliée à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée aux Bermudes, le 19 février 2009.

LSF4 REOC I, L.P. et Lone Star Fund IV (Bermuda), L.P. sont ci-après désignés collectivement par les Associés.

Lesdites procurations, après signature "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF Euro LT Properties (la Société), une société de droit luxembourgeois, constituée selon acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 21 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1013 le 3 juillet 2002, modifié pour la dernière fois par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen en date du 20 janvier 2004, publié auprès du Mémorial sous le numéro 235 le 27 février 2004 et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 86.885.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 2 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

Les Associés décident de modifier l'article 2 des statuts de la Société en vue de transposer la résolution ci-dessus. La version française de l'article 2 des statuts de la Société aura donc désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et de toutes les façons, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tels qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés,

corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, à l'acquisition, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge du fait de sa constitution, s'élève à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 février 2009. LAC/2009/7138. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009030737/5770/129.

(090034316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Applex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.162.

Par la présente, je vous informe de ma démission de mon mandat de délégué à la Gestion journalière de la société APPLEX S.A au Luxembourg avec effet immédiat.

J.C. TRESSEL.

Référence de publication: 2009029641/5672/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08727. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Designers Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 144.927.

STATUTS

L'an deux neuf le vingt février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

WILONA GLOBAL SA, ayant son siège social à Panama City Panama, ici représenté par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 18 février 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer ainsi:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "DESIGNERS PROMOTION S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers, dans tout le territoire mondial, et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société a pour objet le développement et la promotion de marques dans le secteur de la chaussure, soit en produisant et en commercialisant ses propres marques ou celles de tiers soit par la concession de licences à des tiers pour la production et la commercialisation des produits.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 5. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 6. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 7. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, ou autres moyens électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

WILONA GLOBAL SA	310
Total: trois cent dix actions	310

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante pré qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs

- Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, née le 1^{er} juillet 1974 à Ortona (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;

- Monsieur Andrea DE MARIA, employé privé, né le 1^{er} août 1975 à Tricase (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;

- Monsieur Riccardo MORALDI, expert-comptable et Président du Conseil d'Administration, né le 13 mai 1966 à Milan (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.

Mr Moraldi Riccardo est nommé Président du Conseil d'administration.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société SER.COM Sàrl, ayant son siège social à Luxembourg, 3 rue Belle Vue L-1227, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.942.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

5.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur délégué.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 février 2009. Relation: LAC/2009/7145. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009030799/5770/154.

(090034831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Robinia S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 47.579.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029877/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06959. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Red & Black S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.250.

RECTIFICATIF

Il est déclaré par les présentes que dans l'acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 décembre 2008, enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2009, relation GRE/2009/79, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L090013763, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 342 du 17 février 2009, pour compte de la société anonyme "RED & BLACK S.A.", établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207,

route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135250, (la "Société"),

il y a lieu de procéder aux redressements suivants, suite à des erreurs matérielles:

Il y a lieu:

- de remplacer partout dans l'ordre du jour les mots "ledits" par "lesdites";
- de remplacer dans la 1^{ère} résolution la date "29 janvier 2008" par 19 août 2008; et
- de modifier dans la 4^{ème} résolution le montant des actions comme suit:

cinquante mille cent quatre-vingt-une (50.181)

au lieu de

mille cent quatre-vingt-une (50.181)

mention des présentes est requise partout où cela s'avère nécessaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 février 2009.

Pour la Société:

Pour Maître Jean SECKLER

Notaire, par délégation:

Christian DOSTERT

Référence de publication: 2009029645/231/32.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07394. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Brasserie du Brill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 58, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 103.750.

—
EXTRAIT

Il découle de deux actes de cession de parts sous seing privé du 16 novembre 2007, enregistrés à Luxembourg-Sociétés le 30 novembre 2007, référence: LSO CK 08830, que:

le capital de la société "BRASSERIE DU BRILL S.à r.l.", se trouve actuellement réparti comme suit:

- Monsieur Lukman ANDIC, demeurant à L-4018 Esch-sur-Alzette, 33 rue d'Audun,	100 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES:	100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 février 2009.

Pour le notaire Aloyse BIEL

Mlle MUHOVIC

Référence de publication: 2009029644/203/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04519. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

HEAREF Luxembourg Self Storage Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 140.750.

—
EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions circulaires du 24 février 2009, ont décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des gérants de catégorie B de la société, à savoir Madame Stéphanie GRISIUS et Monsieur Laurent HEILIGER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour HEAREF Luxembourg Self Storage Holdings

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009030148/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08081. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

HICL Infrastructure 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 115.239.

—
EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions circulaires du 23 février 2009, ont décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle de deux des gérants de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS et Monsieur Manuel HACK, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Pour HICL INFRASTRUCTURE 2 S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009030130/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08125. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

United in Sports S.C.A. Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 113.862.

—
In the year two thousand and nine, on the sixteenth of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of UNITED IN SPORTS S.C.A. SICAR a société en commandite par actions qualifying as a société d'investissement en capital risque with registered office at 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 113862 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of notary Henri Hellinckx on 30 December 2005.

The meeting was opened with Camille Bourke, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Alexandre Cayphas residing in Luxembourg, who elected as scrutineer David Luksenburg residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the transfer of the registered office of the Company from Strassen to Luxembourg;

2. Subsequent amendment of Article 3 of the Articles of Association of the Company;
3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That pursuant to the attendance list, 6,395,530.779 shares out of 8,941,228.9 shares are present or represented at the present meeting.

IV. That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting approves the transfer of the registered office of the Company from 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen to 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, with effect as of 16 February, 2009.

Second resolution

Subsequently to the previous resolution, the general meeting resolves to amend Article 3 of the Articles of Association of the Company which shall now be read as follow:

" **Art. 3.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality through simple resolutions of the General Partner."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de UNITED IN SPORTS S.C.A. SICAR, une société en commandite par actions qualifiée comme société d'investissement en capital à risque avec siège social au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée avec le Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 113862 (la "Société"), constituée par un acte du notaire Henri Hellinckx du 30 décembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Camille Bourke, résidant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Alexandre Cayphas résidant à Luxembourg,

qui choisit comme scrutateur David Luksenburg résidant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Agenda

1. Approbation du transfert de siège social de la Société de Strassen à Luxembourg;
2. Modification subséquente de l'article 3 des Statuts de la Société;
3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que conformément à la liste de présence 6.395.530,779 actions sur un total de 8.941.228,9 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

IV. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, prend la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale approuve le transfert de siège social de la Société du 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, prenant effet au 16 février 2009.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décidé de modifier l'article 3 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans la même commune sur simple décision du Gérant."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Bourke, A. Cayphas, D. Luksenburg et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2009. LAC/2009/6443. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Martine SCHEFFER.

Référence de publication: 2009030776/5770/97.

(090034242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Agri-Distribution SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8551 Noerdange, 14, rue de Niederpallen.

R.C.S. Luxembourg B 96.989.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029879/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06972. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Umicore Materials Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.283.

Société mère: UMICORE, Société Anonyme

Siège social: B-1000 Bruxelles, 31, rue du Marais

N° d'entreprise (Bruxelles): 0401574852

Le bilan consolidé 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009029959/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06490. - Reçu 162,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Ecoissaise Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 121.223.

In the year two thousand nine, on the sixth day of February.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, civil law notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

"ESTATES S.A.", with registered office in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, registered with the Luxembourg Trade and Companies register at section B under number 106770,

duly represented by Mr Laurent WEIS, "Titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", with professional address at L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, by virtue of a proxy given under private seal on February 5th, 2009.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

That the said appearing party is the sole shareholder of the company Ecoissaise Property S.A., with registered office in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 121.223, incorporated on October 17, 2006, by a deed of Me Gérard LECUIT, civil law notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2345 of December 15, 2006 and the articles of association having been modified on November 29, 2007 by deed of the before mentioned Me Gérard LECUIT, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C nr. 273 of February 1, 2008.

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, represented as stated here above, has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to put the company into liquidation.

Second resolution

The sole shareholder appoints himself as liquidator of the company Ecoissaise Property S.A.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg companies law. It may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by the law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realize the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the sole shareholder in kind or in cash.

The liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property and properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registration, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Third resolution

The sole shareholder grants discharge to the members of the board of directors of the company Ecoissaise Property S.A.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,000.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mil neuf, le six février.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

"ESTATES S.A.", ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 106770,

ici représentée par Monsieur Laurent WEIS, "Titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", domicilié professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 5 février 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est le seul et unique actionnaire de la société Ecosaise Property S.A., ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 121223, constituée suivant acte de Me Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2345 du 15 décembre 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte dudit notaire Maître Gérard, en date du 29 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 273 du 1^{er} février 2008.

Tout ceci ayant été déclaré, la comparante, représentée comme dit ci-avant, détenant cent pour-cent (100%) du capital de la société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique se nomme lui-même en tant que liquidateur de la société Ecosaise Property S.A.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société à l'actionnaire unique, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration de la société Ecosaise Property S.A.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. WEIS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 février 2009. Relation: LAC/2009/5329. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009030759/211/111.

(090034497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Wolff-Weyland Noerdange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8551 Noerdange, 14, rue de Niederpallen.

R.C.S. Luxembourg B 99.398.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029896/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06971. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090033228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Next Generation Aircraft Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 131.695.

Rectificatif concernant le bilan 2007 déposé au RCS le 11.07.2008 réf. L080101192.04

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Next Generation Aircraft Finance 2 S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Un Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009029942/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08184. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090033212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

P&S East Growth Luxembourg Sicar SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.579.

Constituée par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 février 2006, acte publié au Mémorial C no 624 du 25 mars 2006, modifiée par la dernière fois par-devant le même notaire, en date du 20 novembre 2007, acte publié au Mémorial C no 155 du 21 janvier 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour P&S EAST GROWTH LUXEMBOURG SICAR SCA

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009029954/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07619. - Reçu 50,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090033354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Calme Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 117.829.

L'an deux mille neuf, le treize février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CALME LUX S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B117.829 auprès du Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1740 du 18 septembre 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Vincent ALLENO, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée élit scrutateurs Monsieur Pierre SCHMIT, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, et Monsieur Clément VILLAUME, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

I. Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée ainsi qu'il résulte d'une liste de présence signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et les membres du bureau, laquelle liste restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être enregistrée en même temps.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

II. Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1 Split des actions existantes dans un ratio de 5 actions nouvelles pour 1 action ancienne;

2. Augmentation du capital à concurrence de 2.106.000.- EUR, pour le porter de son montant de 32.000.- EUR à 2.138.000.- EUR, à libérer intégralement par apports en nature de deux créances, sans paiement d'une prime d'émission; réception et donné acte des souscriptions; donné acte de la renonciation par tous les actionnaires existants à leur droit préférentiel de souscription par rapport à cette augmentation de capital;

3. Autorisation de l'émission par la Société d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 3.000.000.- EUR, convertibles en actions ordinaires de la Société dans un rapport de 2 actions nouvelles pour un nominal d'obligations de 3.- EUR en principal;

4. Attribution de pouvoirs spéciaux au conseil d'administration en vue de l'émission obligataire dont question sous le point 4;

5. Prolongement de la durée d'exercice du capital autorisé;

6. Modification des modalités du capital autorisé en vue de prévoir la convertibilité des titres obligataires pendant une période de 5 ans et approbation du rapport du réviseur d'entreprises sur la convertibilité en actions des titres obligataires à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital par conversion totale ou partielle des titres obligataires, en conformité avec les articles 32-1 et 32-4 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales; lecture et approbation du rapport spécial du conseil d'administration relativement à la suppression éventuelle du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants en cas d'utilisation du capital autorisé;

7. Modification de certaines dispositions de l'article 5 des statuts sociaux pour l'adapter aux résolutions à prendre en vertu des points à l'ordre du jour qui précèdent;

8. Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité, par votes séparés et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de fractionner les anciennes actions dans un ratio de 5 (cinq) actions nouvelles pour 1 (une) action ancienne.

L'assemblée générale décide que par voie de conséquence les 6.400 (six mille quatre cents actions) anciennes actions seront immédiatement échangées et dorénavant représentées par 32.000 (trente-deux mille) actions nouvelles d'une valeur nominale d'1.- EUR (un euro) chacune, les anciens titres d'actions étant annulés avec effet immédiat.

L'assemblée générale décide que de nouveaux titres représentatifs des actions seront à partir d'aujourd'hui émis par le conseil d'administration contre remise des anciens par leurs porteurs.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une augmentation de capital à concurrence de 2.106.000.- EUR (deux millions cent six mille euros), par création et émission de 2.106.000 (deux millions cent six mille) actions nouvelles d'une valeur nominale d'1.- EUR (un euro chacune).

L'assemblée décide de réaliser cette augmentation de capital entièrement au moyen d'une libération par apports en nature comme décrit ci-après.

L'assemblée constate par un vote spécial que l'ensemble des actionnaires existants renoncent irrévocablement à leur droit préférentiel de souscription préférentiel par rapport à l'ensemble des actions à émettre dans cette augmentation de capital.

Intervient à ce moment la société CORDUSIO FIDUCIARIA SpA, une société par actions de droit italien, établie et ayant son siège social à I-20121 Milan (Italie), 4, via Dante, inscrite au registre des entreprises de Milan sous le numéro 01855720155, représentée par Monsieur Claude GEIBEN, préqualifié, qui représente ladite CORDUSIO FIDUCIARIA SpA en vertu d'un pouvoir sous seing privé donné à Milan en date du 6 février 2009.

Ladite société CORDUSIO FIDUCIARIA SpA décide de souscrire sans réserves à l'entière de l'augmentation de capital ci-avant décidée, et ce pour le montant total de 2.106.000.- EUR (deux millions cent six mille euros), et la même société CORDUSIO FIDUCIARIA SpA déclare à l'instant même souscrire à la totalité des 2.106.000 (deux millions cent six mille) actions nouvelles d'un nominal d'1.- EUR (un euro) chacune.

En accord avec la décision de la présente assemblée qui précède de réaliser l'entière de cette augmentation de capital, la société CORDUSIO FIDUCIARIA SpA déclare irrévocablement apporter à la Société, en contrepartie de ces 2.106.000 (deux millions cent six mille) actions d'une valeur nominale d'1.- EUR (un euro) chacune, et en contribution au fonds social en pleine propriété, les valeurs suivantes:

(a) une créance d'un montant nominal de 756.000.- EUR (sept cent cinquante-six mille euros) que ladite société CORDUSIO FIDUCIARIA SpA détient comme créancière contre la Société, cette dernière prise en qualité de débitrice, en vertu d'un acte de cession d'actifs entre parties;

(b) une créance d'un montant nominal de 1.350.000.- EUR (un million trois cent cinquante mille euros) que ladite CORDUSIO FIDUCIARIA SpA détient comme créancière contre la Société, cette dernière prise comme débitrice, en vertu d'un acte de cession d'actifs entre parties.

Lesdites créances, en rapport avec la libération de l'augmentation de capital, ont fait l'objet d'un rapport spécial en date du 5 février 2009 délivré par la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ALTER AUDIT S. à r.l., réviseur d'entreprises, établie et ayant son siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, et dont les conclusions s'énoncent comme suit:

"Sur base de nos diligences:

- aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur des deux créances faisant l'objet de l'apport autre qu'en numéraire ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions nouvelles à émettre en contrepartie,

- nous n'avons pas de réserves à formuler sur le caractère certain, liquide et exigible desdites créances.

La rémunération des apports autre qu'en numéraire consiste en 2.106.000 actions ordinaires nouvelles, à créer avec une valeur nominale d'1.- EUR chacune et sous réserve de l'approbation des autres points à l'ordre du jour."

L'assemblée générale, après ayant pris connaissance du contenu entier dudit rapport spécial elle l'approuve, et l'assemblée générale décide par un vote spécial d'accepter lesdits actifs apportés en rémunération finale de l'augmentation telle que décidée ci-avant sur base des résolutions du réviseur.

L'assemblée générale prend acte que l'ensemble des actionnaires, sans exception, existant avant ladite augmentation de capital ont formellement renoncé par écrit à leur droit préférentiel de souscription.

Troisième résolution

L'assemblée générale prend acte que des investisseurs financiers tiers se sont montrés disposés à souscrire les obligations de la Société.

L'assemblée décide par conséquent d'approuver l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant total de 3.000.000.- EUR (trois millions d'euros) pour son total, ou successivement et en tranches par 50.000.- EUR (cinquante mille euros) minimum par tranche, les tranches étant toujours convertibles en actions ordinaires de la Société à certaines échéances pendant sa durée, et que le taux de conversion proposé est de 2 (deux) actions nouvelles d'une valeur nominale d'1.- EUR (un euro) pour un nominal de 3.- EUR (trois euros) de capital en titres obligataires.

L'assemblée générale décide d'approuver le principe d'une telle émission d'obligations convertibles en actions de la Société.

L'assemblée décide d'ores et déjà d'approuver pour son principe ladite émission obligataire prochaine aux conditions suivantes:

(i) Montant principal: jusqu'à 3.000.000.- EUR (trois millions d'euros);

(ii) Emission immédiate du total ou par tranches successives de 50.000.- EUR (cinquante mille euros) au minimum par tranche émise, à la discrétion du conseil d'administration;

(iii) Taux de rémunération par coupons: EURIBOR à 3 mois + 2,5% p.a.;

(iv) Convertibilité: en actions ordinaires votantes de la Société dans un rapport de 3 (trois) obligations d'un nominal de total de 3.- EUR (trois euros) pour 2 (deux) actions nouvelles d'un nominal d'1.- EUR (un euro) lors de la conversion; convertibilité dans le cadre du capital autorisé;

(v) Echéances de conversion: à l'issue de la troisième et de la cinquième année de la première émission de titres;

(vi) Durée: 10 (dix) ans à partir de la première émission de titres;

(vii) Faculté de remboursement anticipé: pendant toute la durée de l'emprunt, à la discrétion de la Société et sur décision du conseil d'administration.

L'assemblée générale décide que toutes les autres modalités dudit emprunt obligataire seront fixées par le conseil d'administration sous sa responsabilité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de donner tous pouvoirs spéciaux au conseil d'administration pour procéder à l'émission et au placement de l'emprunt obligataire convertible, comme décidé à la résolution qui précède, de recevoir toutes souscriptions, de fixer les termes et conditions du règlement obligataire, de procéder à la désignation du représentant de la masse des obligataires, de fixer la forme et le nominal des obligations, de même que de faire tout ce qui est nécessaire ou simplement utile en vue d'un placement réussi desdits titres, y compris aux fins de toutes conversions d'obligations en actions ordinaires votantes aux échéances prévus, et tel qu'il sera prévu dans les statuts et le règlement obligataire.

L'assemblée générale décide aux effets de garantir une pleine convertibilité des titres, de procéder à une modification des clauses statutaires sur le capital autorisé tel qu'actuellement réglementé par les dispositions de l'article 5 des statuts sociaux.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de prolonger pour une nouvelle durée entière de 5 (cinq) années à partir de la publication du présent acte au Mémorial C, l'autorisation du conseil d'administration d'utiliser le capital autorisé, et ce notamment afin de garantir la convertibilité de tous les titres obligataires, dans un rapport de 2 (deux) actions ordinaires votantes nouvelles d'une valeur nominale d'1.- EUR (un euro) chacune pour chaque total de 3 (trois) titres obligataires représentant en tout 3.- EUR (trois euros) en capital obligataire nominal.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide qu'en cas de conversion des titres obligataires à émettre, par échange d'actions ordinaires votantes de la Société, il sera fait usage par le conseil d'administration d'une partie du capital autorisé, afin de permettre la conversion de tous titres obligataires à échanger dans la relation fixe de chaque fois 2 (deux) actions nouvelles ordinaires votantes d'un nominal d'1.- EUR (un euro) à émettre, dans le cadre de cette utilisation partielle du capital autorisé, pour chaque fois 3 (trois) titres d'obligations totalisant ensemble un nominal obligataire en capital de 3.- EUR (trois euros).

L'assemblée générale prend lecture et entend le rapport d'un rapport spécial en date du 4 février 2009 délivré sur base des articles 32-1 et 32-4 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ALTER AUDIT S. à r.l., réviseur d'entreprises, établie et ayant son siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, et dont les conclusions s'énoncent comme suit:

"Sur base des vérifications effectuées telles décrites ci-dessus aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- la description de l'émission obligataire convertible ne réponde pas à des conditions normales de précision et de clarté,
- le rapport de conversion des obligations en actions ne soit pas adéquat."

L'assemblée générale approuve ledit rapport du réviseur d'entreprises.

En conformité avec les dispositions de la loi modifiée sur les sociétés commerciales en matière de capitaux autorisés, et à toutes fins telles que mentionnées ci-dessus, l'assemblée générale entend et approuve sans réserves le rapport spécial soumis par le conseil d'administration à l'assemblée, et qui se réfère aux raisons justifiant une suppression éventuelle du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, notamment en cas de conversion d'obligations en actions à émettre dans le cadre du capital autorisé.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de donner dorénavant la teneur suivante à l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts sociaux:

"Le capital social est fixé à 2.138.000.- EUR (deux millions cent trente-huit mille euros) représenté par 2.138.000 (deux millions cent trente-huit mille) actions d'une valeur nominale d'1.- EUR (un euro) chacune, jouissant toutes des mêmes droits."

L'assemblée générale décide de donner dorénavant la teneur suivante à l'article 5, alinéa 3, des statuts sociaux:

"Le capital autorisé est fixé à 10.000.000.- EUR (dix millions d'euros) qui sera représenté par 10.000.000 (dix millions) d'actions d'une valeur nominale d'1.- EUR (un euro) chacune".

L'assemblée générale décide de donner dorénavant la teneur suivante à l'article 5, alinéa 4, des statuts sociaux:

"Le conseil d'administration est, pendant une durée de 5 (cinq) ans à partir du jour de la publication de l'acte de l'assemblée générale extraordinaire du 13 février 2009, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé."

L'assemblée générale décide d'insérer à l'article 5 des statuts sociaux un nouvel alinéa 5 et un nouvel alinéa 6, suivant immédiatement l'alinéa 4 dont question au paragraphe précédent, et dont la teneur est la suivante:

"Toutefois il est entendu qu'une partie du capital tel qu'autorisé aux termes du présent article est réservée à la conversion éventuelle d'un emprunt obligataire convertible allant jusqu'à 3.000.000.- EUR (trois millions d'euros) à émettre par le conseil d'administration à partir du 1^{er} février 2009. En cas de conversion dudit emprunt obligataire, le conseil d'administration est autorisé à procéder à l'utilisation d'une partie du capital autorisé pour garantir une conversion en actions de la Société, et ce jusqu'au montant total en capital autorisé de 2.000.000.- EUR (deux millions d'euros), par conversion allant jusqu'à 3.000.000.- EUR (trois millions d'euros) du principal de l'emprunt obligataire, et ce jusqu'à l'expiration de la dernière date de conversion utile telle que fixée par le conseil d'administration. En conformité avec le mandat donné au conseil d'administration aux fins de ladite émission obligataire, cette conversion aura lieu, soit totalement soit partiellement, en conformité avec les termes et conditions de l'emprunt obligataire comme fixés par le conseil d'administration, mais en tout cas en respectant un rapport fixe de 2 (deux) actions nouvelles d'une valeur nominale totale de 2.- EUR (deux euros) pour un nominal total de 3.- EUR (trois euros) en titres obligataires. Toute modification de ce taux de conversion nécessiterait outre une résolution d'une assemblée générale des obligataires une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant selon les conditions de quorum et de majorité applicables en matière de modification des statuts. Afin de garantir la pleine convertibilité des obligations à émettre, le conseil d'administration pourra à tout moment procéder à l'émission d'actions ordinaires votantes nouvelles contre incorporation de réserves, par émission d'un nombre d'actions jugé suffisant par le conseil d'administration pour garantir l'échange d'actions contre obligations, même après l'échéance de la durée de la présente autorisation d'un capital autorisé. Dans ce dernier cas, le conseil d'administration est irrévocablement autorisé à émettre et à faire souscrire lesdites actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription: Toujours dans le même cas, le conseil d'administration pourra faire opérer ladite souscription pour les seuls besoins de la cause par un tiers fiduciaire qualifié, pour tenir les actions à disposition de la Société pour rencontrer et respecter les échéances de conversion, sinon pour reprendre lesdites actions par la Société, comme actions propres, dans les conditions et limites légales relativement à la possession d'actions propres par la Société, le tout dans le cadre des articles 49-1 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Il est constaté que tous les actionnaires de la Société renoncent irrévocablement à leur droit préférentiel de souscription pour le cas d'une augmentation de capital actée par le conseil d'administration pour le cas d'une conversion de titres obligataires comme dit ci-avant."

L'assemblée générale décide que la numérotation de tous les anciens alinéas de l'article 5 qui ne sont pas modifiés est changée en conséquence.

L'assemblée générale décide de laisser inchangées toutes les autres dispositions des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, V. Alleno, P. Schmit, C. Villaume et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 février 2009. LAC/2009/6620. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009030748/5770/214.

(090034368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

I.H.P., International Hebdo Press, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 46.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2009029982/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08240. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Liss Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 144.922.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-huit février.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) La société SIST INVESTIMENTI SAGL, régie par les lois suisses, avec siège social au Via Clemente Maraini 39, CH-6900 Lugano, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Lugano sous le numéro CH-514.4.028.506-0, ici représentée par Madame Annie SWETENHAM, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano le 9 février 2009;

2) La société CIDI INTERNATIONAL S.A., régie par les lois suisses, avec siège social au Via Clemente Maraini 39, CH-6900 Lugano, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Lugano sous le numéro CH-514.3.029.792-1, ici représentée par Madame Anne-Marie CHARLIER, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano le 9 février 2009.

Les procurations après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires, ès-qualités qu'elles agissent, et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

A - Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "LISS PROJECTS S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

B - Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) par action.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000) et sera représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale tenue au plus tard 5 ans à partir de la publication du présent acte en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; Il est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera de l'émission

d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C - Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D - Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E - Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins 10 pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visio-conférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les

moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 27 mai de chaque année à 14 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F - Exercice social - Bilan

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G - Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. SIST INVESTIMENTI SAGL, prénommée	240 actions
2. CIDI INTERNATIONAL S.A., prénommée	80 actions
Total:	320 actions

La partie sub 1) est désignée fondateur.

La partie sub 2) est désignée comme simple souscripteur.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Madame Annie SWETENHAM, corporate manager, née le 18 août 1950 à Neuilly-sur-Seine (France), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg;
 - b) Monsieur Fernand HEIM, directeur financier, né le 3 octobre 1952 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg;
 - c) Monsieur Marc SCHMIT, président, chef-comptable, né le 13 mai 1959 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes Chester-Clark Limited, ayant son siège social au 24-26, City Quay, Dublin 2, République d'Irlande et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Dublin sous le numéro 187566.
4. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.
5. Le siège social est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparantes, elles ont toutes signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. Swetenham, A. M. Charlier et M. Schaeffer.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009030802/5770/237.

(090034764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Umicore Finance Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.343.

Société mère: UMICORE, Société Anonyme

Siège social: B-1000 Bruxelles, 31, rue du Marais

N° d'entreprise (Bruxelles): 0401574852

Le bilan consolidé 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009029961/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06486. - Reçu 160,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Eurofund Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.205.525,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 125.594.

In the year two thousand and nine, on the sixth of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

El Cyprus Holdings Limited, a company incorporated in accordance with the laws of Cyprus under registration number HE 188977 and with its registered address at Neocleous House, 199 Arch Makarios III Avenue, PO Box 613, CY-3608 Limassol, Cyprus (the "Sole Shareholder"),

here represented by Johannes Adam Smit, by virtue of a proxy given in Cyprus, on 6 February 2009.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "EUROFUND INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg Number B 125 594, with registered office in Luxembourg (the "Company"), incorporated under the denomination of EXMOOR HOLDINGS S.à r.l. pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated March 2, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1007 of May 30, 2007.

The latest amendment of the Articles of Incorporation was pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 19 June, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1752 of 16 July 2008.

- The Company's capital is set at one million nine hundred and seventeen thousand six hundred and fifty euro (EUR 1,917,650.-), represented by seventy-six thousand seven hundred and six (76,706) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 4,287,875.- (four million two hundred eighty-seven thousand eight hundred and seventy five Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 1,917,650.- (one million nine hundred and seventeen thousand six hundred and fifty Euro), represented by 76,706 (seventy-six thousand seven hundred and six) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to EUR 6,205,525.- (six million two hundred and five thousand five hundred and twenty-five Euro), by way of the issue of 171,515 (one hundred and seventy-one thousand five hundred and fifteen) new shares of the Company, having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to El Cyprus Holdings Limited.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above by way of a contribution in kind.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the "Articles") in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of M Partners to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The corporate capital of the company is increased by an amount of EUR 4,287,875.- (four million two hundred eighty-seven thousand eight hundred and seventy-five Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 1,917,650.- (one million nine hundred and seventeen thousand six hundred and fifty Euro), represented by 76,706 (seventy-six thousand seven hundred and six) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to EUR 6,205,525.- (six million two hundred and five thousand five hundred and twenty-five Euro), by way of the issue of 171,515 (one hundred and seventy one thousand five hundred and fifteen) new shares of the Company, having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to the Sole Shareholder.

Subscription - Payment

The new shares have been entirely subscribed by the Sole Shareholder by a contribution in kind consisting of the claims in the amount of EUR 7,178,258.- (seven million one hundred and seventy-eight thousand two hundred and fifty-eight Euro) that the Sole Shareholder holds against the Company. The contribution in kind of the claims is to be allocated as follows:

1. EUR 4,287,875.- (four million two hundred and eighty-seven thousand eight hundred and seventy-five Euro) to the nominal share capital account; and

2. EUR 2,890,383.- (two million eight hundred and ninety thousand three hundred and eighty-three Euro) to the share premium account of the Company.

The reality and the value of the claims has been proved to the undersigned notary by a management certificate issued on 5 February 2009 by the Company and the interim accounts of said Company as at 2 February 2009 having been attached thereto which shows that the value of the claims contributed to the Company is worth at least EUR 7,178,258.- (seven million one hundred and seventy-eight thousand two hundred and fifty-eight Euro).

Such management certificate and interim accounts, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the resolution above, Article 5.1. of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 6,205,525.- (six million two hundred and five thousand five hundred and twenty-five Euro), represented by 248,221 (two hundred and forty-eight thousand two hundred and twenty-one) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Third resolution

The register of shareholders of the Company is amended in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of M Partners to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholders of the appearing party, these persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille neuf, le six février.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

El Cyprus Holdings Limited, une société constituée sous la loi de Chypre enregistrée sous le numéro HE 188977 et ayant son siège social à Neocleous House, 199 Arch Makarios III Avenue, PO Box 613, CY-3608 Limassol, Chypre, ici représentée par Johannes Adam Smit, en vertu d'une procuration donnée à Chypre le 6 février 2009.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "EURO-FUND INVESTMENTS S.à r.l.", R.C. B Numéro 125 594, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de EXMOOR HOLDINGS S.à r.l. suivant un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1007 du 30 mai 2007.

Les statuts de ladite société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, en date du 19 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1752 du 16 juillet 2008.

- Le capital social de la Société est fixé à un million neuf cent dix-sept mille six cent cinquante euros (EUR 1,917,650.-), représenté par soixante-seize mille sept cent six (76,706) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 4,287,875.- (quatre millions deux cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante-quinze euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 1,917,650.- (un million neuf cent dix-sept mille six cent cinquante euros), représenté par 76,706 (soixante-seize mille sept cent six) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune à EUR 6,205,525.- (six millions deux cent cinq mille cinq cent vingt-cinq euros), par voie d'émission de 171,515 (cent soixante et onze mille cinq cent quinze) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune à El Cyprus Holding sLimited.

2. Souscription et libération du capital social spécifié sous le point 1. ci-dessus par voie d'apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les "Statuts") pour refléter l'augmentation du capital social adoptée sous le point 1.

4. Modification du registre des associés de la Société pour refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de M Partners de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

L'actionnaire unique a abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence de EUR 4,287,875.- (quatre millions deux cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante-quinze euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 1,917,650.- (un million neuf cent dix-sept mille six cent cinquante euros), représenté par 76,706 (soixante-seize mille sept cent six) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune à EUR 6,205,525.- (six millions deux cent cinq mille cinq cent vingt-cinq euros), par voie d'émission de 171,515 (cent soixante-et-onze mille cinq cent quinze) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune à l'Associé Unique.

Souscription - Paiement

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par l'Associé Unique, par un apport en nature dont le montant est égal au montant des indemnités que l'Associé Unique demande à la Société, soit EUR 7,178,258.- (sept millions cent soixante-dix-huit mille deux cent cinquante-huit euros). Cet apport en nature devra être alloué comme suit:

1. EUR 4,287,875.- (quatre millions deux cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante-quinze euros) au compte capital nominal de la Société; et

2. EUR 2,890,383.- (deux millions huit cent quatre-vingt-dix mille trois cent quatre-vingt-trois euros) au compte prime d'émission de la Société.

La réalité et la valeur des indemnités ont été prouvées au notaire instrumentaire par un certificat de la gérance émis le 5 février 2009 par la Société et les comptes intérimaires au 2 février 2009 de ladite société y étant annexés montrent que la valeur des indemnités apportée à la Société représente au moins EUR 7,178,258.- (sept millions cent soixante-dix-huit mille deux cent cinquante-huit euros).

Ce certificat et ces comptes intérimaires, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Deuxième résolution

Suite à cette augmentation du capital social, l'article 5.1. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à EUR 6,205,525.- (six millions deux cent cinq mille cinq cent vingt-cinq euros) représenté par 248,221 (deux cent quarante-huit mille deux cent vingt et une) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

Troisième résolution

Le registre des associés de la Société est modifié pour refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de M Partners de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; et qu'à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. A. Smit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2009. LAC/2009/5391. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009030746/5770/164.

(090034380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Sibinter, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 12.932.

Société mère: UMICORE, Société Anonyme

Siège social: B-1000 Bruxelles, 31, rue du Marais

N° d'entreprise (Bruxelles): 0401574852

Le bilan consolidé 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009029969/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06480. - Reçu 162,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Stodiek Beteiligung I S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.244.

Constituée par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 novembre 2005, acte publié au Mémorial C n° 670 du 1^{er} avril 2006, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 mai 2008, acte publié au Mémorial C n° 103 du 11 juin 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STODIEK BETEILIGUNG I S. à r. l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009030217/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05512. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Fininco, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 5.543.

Société mère: UMICORE, Société Anonyme

Siège social: B-1000 Bruxelles, 31, rue du Marais

N° d'entreprise (Bruxelles): 0401574852

Le bilan consolidé 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009029971/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06487. - Reçu 162,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Lagonda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 36.988.

L'an deux mille neuf, le six février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LAGONDA S.A." (numéro d'identité 1991 22 02 332), avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 36.988, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, alors de résidence à Wiltz, en date du 29 avril 1991, publié au Mémorial C, numéro 395 du 18 octobre 1991 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 mai 2006, publié au Mémorial C, numéro 1541 du 11 août 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Insertion à l'article 5 des statuts de la société d'un deuxième paragraphe ayant la teneur suivante:

"Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

2) Ajout à la fin de l'article 5 des statuts des trois paragraphes suivants:

"Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société."

3) Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique."

4) Modification du dernier paragraphe de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle d'un administrateur."

5) Suppression du deuxième paragraphe de l'article 8 des statuts.

6) Suppression des mots - et pour la première fois en 1992 - figurant à la fin du premier paragraphe de l'article 9 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'insérer à l'article 5 des statuts de la société un deuxième paragraphe ayant la teneur suivante:

"Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'ajouter à la fin de l'article 5 des statuts les trois paragraphes suivants:

"Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
"Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle d'un administrateur."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer le deuxième paragraphe de l'article 8 des statuts.

Sixième résolution

L'assemblée décide de supprimer les mots - et pour la première fois en 1992 - figurant à la fin du premier paragraphe de l'article 9 des statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à neuf cents euros (€ 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 11 février 2009. Relation: CAP/2009/456. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 27 février 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009030757/236/92.

(090034544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Sbull International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 102.222.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.2.09.

SBULL INTERNATIONAL S.A.

Jean-Marc HEITZ / Georges DIEDERICH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009029973/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08234. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Investtours S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 82.893.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029976/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08074. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Investtours S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 82.893.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029977/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08073. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Investtours S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 82.893.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029978/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08064. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

HeliEuro GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.592.

In the year two thousand eight, on the sixteenth day of July.
Before Maître ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Lennart PIHL, residing in 1 Austvägen, SE-426 76 Västra Frölunda, owner of 800 (eight hundred) corporate units of HeliEuro GmbH,

duly represented here by Mr Philippe PONSARD, "maître en sciences économiques", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, in virtue of the special proxy given under private seal on July 10th, 2008.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party requests the notary to act what follows:

- the limited liability company "HeliEuro GmbH", with registered office in 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, has been incorporated on April 12th, 2007 by deed of the notary residing in Luxembourg, Maître Marc LECUIT, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1289 of June, 27th 2007;
- the sole member of the above mentioned company takes the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides that the financial year will be henceforth closed on August, 31st instead of December, 31st and for the first time on August 31st, 2008.

Second resolution

The appearing party decides to amend the article 15 of the Articles of Association, which henceforth will read as follows:

" **Art. 15.** The business year begins on September, 1st and ends on August, 31st of each year."

Third resolution

The appearing party decides to amend article 16 of the Articles of Association, which henceforth will read as follows:

" **Art. 16.** Every year on August, 31st, the annual accounts are drawn up by the managers."

Costs

The amount of expenses to be borne by the Company in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendacht, den sechzehn Juli.

Vor dem Notar ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

Herr Lennart PIHL, wohnhaft am 1 Austrägen, SE-426 76 Västra Frölunda, Besitzer von 800 (achthundert) Anteile von HeliEuro GmbH, hier vertreten durch Herrn Philippe PONSARD, "maître en sciences économiques", mit professioneller Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 10. Juli 2008,

Welche Vollmacht, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigte und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben werden um mit ihr einregistriert zu werden.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchen, folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „HeliEuro GmbH“, mit Sitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, gegründet wurde am 12 April 2007 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Marc LECUIT, veröffentlicht im „Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C“ Nummer 1289 vom 27 Juni 2007;

- Der Gesellschafter der vorbezeichneten Gesellschaft einstimmig folgende Beschlüsse nimmt:

Erster Beschluss

Der Komparent beschließt, dass das Geschäftsjahr fortan am 31. August endet anstatt vom 31. December und für das erste Mal am 31. August 2008.

Zweiter Beschluss

Der Komparent beschließt, Artikel 15 der Satzungen abzuändern um ihr fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. September jeden Jahres und endet am 31. August darauffolgenden Jahres.“

Dritter Beschluss

Der Komparent beschließt, Artikel 16 der Satzungen abzuändern, um ihr fortan folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 16.** Am 31. August eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr ein tausend Euro geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Personen die vorliegende Urkunde in Englisch, gefolgt von einer deutschen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Personen und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die englische Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehende an den Bevollmächtigten der Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P. PONSARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 juillet 2008. LAC/2008/29771. Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009030055/211/81.

(090033269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Bindura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 61.887.

Le Bilan au 30 juin 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029979/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05200. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.440.

In the year two thousand nine, on the twentieth day of February.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ms. Aurélie Brignola, professionally residing in Luxembourg, acting as attorney of the company "Franklin Templeton Luxembourg

Holding S.A.", having its registered office at 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. B 131440),

pursuant to a resolution of the Sole Director passed on February 17, 2009 of which a copy of the minutes shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Who declared and required the notary to act that:

I. The company "Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A." (hereinafter the "Company") was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 16, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of October 11, 2007. The Articles of Incorporation were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on January 14, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of February 13, 2009.

II. The Company has presently a fully subscribed and paid-in capital of six million one hundred thousand Euro (€ 6,100,000.-) divided into six hundred ten thousand (610,000) shares with a nominal value of ten Euro (€10.-) per share, all of which have been fully paid up in cash.

Art. 5. paragraph 2 of the Articles of Incorporation sets the authorised share capital of the Company at twenty million Euro (€ 20,000,000.-) divided into two million (2,000,000) shares with a nominal value of ten Euro (€10.-) per share, whereas Article 6, paragraphs 2 and 3 states that:

"Furthermore the board of directors of the Company is authorised and instructed to issue future shares up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine, within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the present Articles of Incorporation in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, by deciding the issuance of shares representing such whole or partial increase and accepting subscriptions for such shares from time to time. The board of directors is further authorised and instructed to determine the conditions of any such subscription.

Each time the board of directors shall so act to render effective in whole or in part the increase of capital as authorised by the foregoing provisions, Article 5 of the Articles of Incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and that the board of directors shall take or authorize any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with law."

III. Pursuant to the above-mentioned resolution of the Sole Director of February 17, 2009, the Sole Director has obtained and accepted the subscription by Templeton International Inc of one hundred thousand (100,000) shares of a par value of ten Euro (€ 10.-) each.

These new shares have been fully paid up in cash.

The reality of the subscription has been proved to the undersigned notary by presentation of the supporting documents.

It has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it, that the amount of one million Euro (€ 1,000,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company.

IV. As a consequence of such increase of capital, paragraph 1 of Article 5 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. 1st paragraph.** The issued capital of the Company is set at seven million one hundred thousand Euro (€ 7,100,000.-) divided into seven hundred ten thousand (710,000) shares with a nominal value of ten (€ 10.-) Euro per share."

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed with us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Mlle. Aurélie Brignola, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en tant que mandataire de la société anonyme "Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A.", ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. B 131440),

en vertu de la résolution de l'administrateur unique en date du 17 février 2009, dont une copie du procès-verbal restera annexée au présent acte pour être enregistré en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I. La société "Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A." (ci-après la "Société") fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 octobre 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 février 2009.

II. La Société a actuellement un capital souscrit et libéré de six millions cent mille Euro (€ 6.100.000.-) divisé en six cent dix mille (610.000) actions d'une valeur nominale de dix Euro (€10.-) par action, libérées entièrement en espèces.

L'article 5, alinéa 2, des statuts décide que le capital autorisé de la Société est fixé à vingt millions d'Euro (€ 20.000.000.-) divisé en deux millions (2.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix Euro (€10.-) par action, alors que l'article 6, alinéas 2 et 3 stipule que:

"En outre, le conseil d'administration de la Société est en droit et chargé d'émettre des actions futures à concurrence de la totalité du capital autorisé en une fois ou en tranches successives à sa discrétion, endéans une période expirant le cinquième anniversaire de la publication des présents Statuts au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ceci, par décision d'émettre des actions représentant la totalité ou une partie de l'augmentation du capital et par acceptation au fur et à mesure des souscriptions pour ces actions. Le conseil d'administration est en outre autorisé et chargé de déterminer les conditions de pareilles souscriptions.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le conseil d'administration dans le cadre de l'autorisation précitée, l'article 5 des Statuts sera modifié de manière à correspondre à cette augmentation et le conseil d'administration prendra ou autorisera toute mesure nécessaire afin d'obtenir la constatation et la publication de cette modification conformément à la loi."

III. En exécution de la résolution de l'administrateur unique précitée prise en date du 17 février 2009, l'administrateur unique de la Société a obtenu et accepté la souscription par Templeton International Inc. de cent mille (100.000) actions de la société d'une valeur nominale de dix Euro (€ 10.-) chacune.

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par la présentation des pièces justificatives.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant total de un million (1,000.000.-) Euro est désormais à la libre disposition de la Société.

IV. A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'alinéa premier de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social émis de la Société est fixé à sept millions cent mille Euro (€ 7.100.000.-) divisé en sept cent dix mille (710.000) actions d'une valeur nominale de dix Euro (€10.-) par action."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. Brignola et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 février 2009. LAC/2009/7151. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009030760/5770/107.

(090034396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Newsha S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 63.010.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 18 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Pour NEWSHA S.A - SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Signature

Référence de publication: 2009030143/833/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08102. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pinamar Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.559.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.2.09.

PINAMAR HOLDING S.A.

KARA Mohammed

Le liquidateur

Référence de publication: 2009029980/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08233. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Cosmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 121.860.

—
Le bilan rectificatif au 31.12.2007 (en remplacement du bilan enregistré à Luxembourg sous référence LSO CS/ 00103 le 01.07.2008 et déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg le 15.09.2008 sous le numéro L080136839.05) a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Le Domiciliataire

Référence de publication: 2009029981/5387/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07741. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

HEAREF LUXEMBOURG (Romania), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 139.309.

—
EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions circulaires du 24 février 2009, ont décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des gérants de catégorie B de la société, à savoir Madame Stéphanie GRISIUS et Monsieur Laurent HEILIGER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour HEAREF Luxembourg (Romania)

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009030149/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08079. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

HICL Infrastructure 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 75.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 115.190.

—
EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions circulaires du 23 février 2009, ont décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle de deux des gérants de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS et Monsieur Manuel HACK, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Pour HICL INFRASTRUCTURE 1 S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009030131/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08123. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Morgane Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 66.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Monsieur Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2009029983/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08242. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Can Benelux, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 128, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 115.013.

Les comptes annuels au 31 mai 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029984/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08247. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Maximin Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 33.926.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029985/8516/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05165. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Experta Finanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 80.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009029986/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08249. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Européenne de Promotion et de Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 40.244.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029987/8516/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05169. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Euro Co AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 94.011.

—
AUSZUG

Es wird hiermit angezeigt, dass Herr Rolf-Mathias Alter mit Wirkung zum 10 April 2008 von seiner Funktion als Delegierter des Verwaltungsrates zurückgetreten ist.

Aus einem Protokoll der Beschlüsse des alleinigen Aktionärs der Gesellschaft vom 10. April 2008 geht hervor, dass:

- die Herren Rolf Mathias Alter und Werner Huwer mit sofortiger Wirkung als Verwaltungsratsmitglieder abberufen wurden;

- die Herren Paul Laplume, geboren am 22. März 1958 in Dudelange, und wohnhaft in L-6113 Junglinster, 44, rue des Cerises, Jean-Claude Lanners, geboren am 18. Juli 1939 in Dudelange, und wohnhaft in L-2539 Luxembourg, 51, boulevard Simonis, Gerhard Dohr, geboren am 31. März 1944 in Niedermendig, und wohnhaft in D-56743 Mendig, 16, im Band, Ortwin Alter, geboren am 13. Mai 1980 in Koblenz, und wohnhaft in L-6419 Echternach, 36, rue de la Chapelle, und Patrick Frères, geboren am 16. Januar 1965 in Ettelbrück, und wohnhaft in L-6488 Echternach, 17, rue des Vergers, als Mitglieder des Aufsichtsrates der Gesellschaft ernannt wurden, dies mit sofortiger Wirkung und bis zur jährlichen ordentlichen Generalversammlung des Alleinigen Aktionärs der Gesellschaft des Jahres 2013.

Aus dem Protokoll der Aufsichtsratsitzung der Gesellschaft vom 10. April 2008 geht hervor, dass:

- Herr Paul Laplume, geboren am 22. März 1958 in Dudelange, wohnhaft in L-6113 Junglinster, 44, rue des Cerises zum Vorsitzenden des Aufsichtsrats ernannt wurde, dies bis zur jährlichen ordentlichen Generalversammlung des alleinigen Aktionärs der Gesellschaft des Jahres 2013.

Aus obigem Protokoll geht außerdem hervor, dass:

- Herr Rolf-Mathias Alter, geboren am 14. Februar 1934 in Koblenz, wohnhaft in L-6419 Echternach, 36, rue de la Chapelle,

- Herr Horst Willkomm, geboren am 27. Juli 1964 in Saarburg, wohnhaft in D-54666 Irrel, 3, Vor Theres,

- Herr Werner Huwer, geboren am 18. April 1960 in Trier, wohnhaft in D-54294 Trier, 7, in der Schard,

zu Mitgliedern des Vorstands der Gesellschaft ernannt wurden, dies bis zur jährlichen ordentlichen Generalversammlung des alleinigen Aktionärs der Gesellschaft des Jahres 2013.

Aus dem Protokoll der Vorstandssitzung der Gesellschaft vom 26. Mai 2008 geht hervor, dass:

- Herr Rolf-Mathias Alter, geboren am 14. Februar 1934 in Koblenz, wohnhaft in L-6419 Echternach, 36, rue de la Chapelle, zum permanenten Vorstandsvorsitzenden bestellt wurde, dies bis zur jährlichen ordentlichen Generalversammlung des alleinigen Aktionärs der Gesellschaft des Jahres 2013.

Für Veröffentlichung und Requisition

Für gleichlautenden Auszug

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009030120/5499/41.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07296. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Ampacet Investment II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 53.384.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54464 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009029988/211/12.

(090033520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Varadero S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 133.848.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029989/8516/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05175. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

N G Trade S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 103.770.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of February.
Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LWM HOLDINGS I CORP., a company having its registered office at Arango-Orillac Building, East 54th Street, Panama, Republic of Panama, registration number 485874 at the Public Registry of Panama (the "Principal"), here represented by Mr Jos HEMMER, employee, residing professionally in Luxembourg (the "Proxy"), by virtue of a proxy under private seal given on February 11th, 2009, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. N G TRADE S.A. (the "Company"), having its registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 103.770, has been incorporated by deed of Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher on November 5th, 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 26 on January 11th, 2005.

II. The subscribed capital of the Company is presently thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten euro (31.- EUR) each, all subscribed and fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VI. The Principal gives discharge to all directors and to the auditor of the Company in respect of their mandate up to this date;

- VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled;
VIII. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed;
IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LWM HOLDINGS I CORP., une société ayant son siège social à Arango-Orillac Building, East 54th Street, Panama, République de Panama, numéro de registre 485874 au Registre Public de Panama (le "Mandant")

ici représentée par Monsieur Jos HEMMER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire") en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 11 février 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. N G TRADE S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 103.770 a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 5 novembre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 26 du 11 janvier 2005.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VIII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée;

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une traduction en langue française et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Hemmer, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2009. LAC/2009/6389. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009030756/9127/81.

(090034826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Madill Holdings (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 108.870.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/02/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029997/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07662. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

HWB Accounting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 64, boulevard du Général George S. Patton.
R.C.S. Luxembourg B 57.903.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029998/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06757. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Aviation Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 110.850.

Le bilan de la société au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009029999/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07667. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Alpha-Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 76.140.

Constituée par-devant Me Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 avril 2000, acte publié au Mémorial C no 718 du 3 octobre 2000 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 mars 2008, acte publié au Mémorial C no 1242 du 22 mai 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALPHA-LUX INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009030000/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07615. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Ewaco Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 155.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 86.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Doris Marlliani

Mandataire

Référence de publication: 2009030001/751/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07673. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Gapi Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 61.924.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2009030002/3579/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06957. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Smart Management Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 121.981.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009030003/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06373. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Metaprotech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.225.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009030011/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06978. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.